NOM Prénom

Fonction

Adresse administrative

Monsieur le Député

Madame la Députée

Date

**OBJET : projet de loi des finances 2024 (mission « Enseignement scolaire »).**

Monsieur le Député,

Madame la Députée,

Le **SNE***(Syndicat National des Ecoles)* et le **S2Dé***(Syndicat des Directrices et Directeurs d'Ecole)*, unis au sein de la **CSEN** *(Confédération Syndicale de l'Education Nationale)* ont, dans leur ADN commun, la défense et la promotion de la direction d'école.

Nous le savons toutes et tous, les directrices et directeurs manquent de reconnaissance et de moyens pour assurer les missions nécessaires au bon fonctionnement de nos écoles.

Ces moyens, et le constat est unanime, sont :

- un temps de décharge suffisant
- une revalorisation financière
- une aide administrative pérenne pour les plus grandes écoles

Les directrices et directeurs d'école souffrent de devoir naviguer entre classe et direction, souffrent des écarts de reconnaissance avec leurs collègues PERDIR du 2d degré...

Lors du premier examen de la**Proposition de Loi de Finances 2024,**l’amendement de Mme la députée Cécile RILHAC (proposant la décharge totale d’enseignement à partir de 10 classes ou dès lors que des spécificités locales nécessitent cette décharge à 100%) fut rejeté par l'hémicycle à une seule voix près (23 non contre 22 oui).

La semaine dernière,M. le sénateur Max Brisson a réintroduit l'idée de cet amendement en proposant un financement différent. Toujours est-il que la nature intrinsèque de l'amendement a été préservée : permettre aux directeurs d'école de 10 classes de bénéficier d'une décharge totale d'enseignement. Cette fois-ci, **à une quasi-unanimité**, le Sénat s'est exprimé pour.

L’évolution de la fonction de directeur, devenue un métier à part entière, nécessite des évolutions structurelles afin de permettre aux directeurs d’école de remplir correctement leurs nouvelles missions. Le temps dédié à ces missions doit être augmenté, particulièrement pour ces écoles dont l’effectif est comparable à celui d’un petit collège.

A ce jour, vous avez la possibilité de permettre à une partie des directrices et directeurs d'école de France d'œuvrer dans de meilleures conditions de travail. Nous vous sollicitons pour voter cet amendement lors de son passage dans quelques jours. Ce serait une juste reconnaissance du travail accompli depuis de nombreuses années.

En comptant sur votre soutien lors de cette nouvelle lecture, nous vous prions d’accepter, Monsieur le Député/Madame la Députée, l’expression de nos meilleurs sentiments.

NOM Prénom